



Ecole Primaire

L'école primaire est obligatoire et dure 5 ans (de 6 ans jusqu'à 11 ans). L'inscription et la fréquence (obligatoire) sont gratuites.

C'est la commune qui fournit gratuitement les livres; les écoles conignent les coupons pour aller chercher les livres dans les librairies; les familles doivent seulement acheter les cahiers, les stylos, les tubes de peinture, etc.

Demandez aux enseignants la liste du matériel.

* INSCRIPTION

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez remplir le formulaire que vous remettra le secrétariat.

Ce formulaire reportera la date de naissance de vos enfants et d'autres informations qui vous seront demandées. (munissez-vous de votre passeport et/ou votre permis de séjour).

- ✓ **Document d'identité de l'enfant** (Au cas où vous n'auriez pas ce document, munissez-vous de votre document d'identité)
- ✓ **Document de l'école fréquentée** (Au cas où vous n'auriez pas ces documents, vous devrez déclarer sous votre propre responsabilité, la classe fréquentée par votre enfant dans votre pays d'origine).

Au moment de l'inscription remplir les formulaires pour :

- ✓ Le choix du type d'école
- ✓ L'enseignement de la religion catholique

- ✓ *L'inscription à la cantine scolaire*
- ✓ *L'inscription pour entrer avant l'heure des cours à l'école et pour les jeux après la sortie des classes.*
- ✓ *L'inscription au transport de l'école*

Pour la distribution et la rédaction des formulaires pour la cantine, transport, entrée anticipée et sortie après l'horaire, dans certains cas c'est l'école qui s'en occupe, dans d'autres cas il faut s'adresser aux administrations locales : Commune, « Comunità Montana... »



* L'HORAIRE

De nombreuses écoles offrent deux possibilités d'emploi du temps et d'organisation scolaire ; les parents peuvent choisir parmi :

✓ la classe à “ plein temps ” :

40 heures par semaine du lundi au vendredi peut-être de 8 h 30 à 16 h 30. (30 heures + 10 heures de cantine avec l'assistance de l'enseignant)

✓ la classe à “temps normal” ou « MODULO » : du lundi au samedi, 27 ou 30 heures par semaine L'emploi du temps hebdomadaire (1 ou 2 après-midi) est établi par chaque école.

La cantine n'est pas obligatoire. Les leçons commencent entre 8 h et 8 h 30.

✓ la classe à temps prolongé : prévoit le temps pour la cantine et la rentrée l'après-midi. Chaque école organise l'horaire sur 5 ou 6 jours et il y a différentes modalités.

La ponctualité est importante; seulement une personne majeure indiquée par la famille peut venir chercher l'enfant à l'école. Demandez sans tarder l'emploi du temps de la classe de votre enfant.

* LE CALENDRIER

L'école dure 9 mois environ. Elle commence vers la mi-septembre et finit à la mi-juin.

Il y a deux périodes de vacances :

- deux semaines à Noël (généralement du 23 décembre au 6 janvier) ;
- une semaine environ, à Pâques (en mars ou en avril).

D'autres jours de vacances sont distribués pendant l'année scolaire et dépendent des décisions de chaque école.

L'école vous communiquera les vacances avec un avis sur le cahier de texte de votre enfant ou avec un calendrier avec les dates de fermeture de l'école. Les parents seront mis au courant de possibles grèves ou autres interruption des cours.

Veuillez toujours contrôler le cahier de texte de votre enfant !

* ABSENCE

Les absences doivent être toujours justifiées par les parents.



* CE QU'APPRENNENT LES ENFANTS À L'ÉCOLE.

Les enfants, à l'école primaire, étudient: Italien, anglais, histoire, géographie, mathématiques, sciences, technologie et informatique, éducation musicale, art et image, gymnastique (éducation physique), religion catholique (facultative).

* ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION CATHOLIQUE OU CHOIX ALTERNATIF

L'école italienne prévoit l'enseignement facultatif de la religion catholique. Au moment de l'inscription le parent peut choisir :

- ✓ D'opter ou pas pour l'enseignement de la religion catholique
- ✓ Des activités pédagogiques et formatives en groupe
- ✓ De sortir de l'école.
- ✓ Des activités linguistiques.

* COMMENT SONT ÉVALUÉS LES RÉSULTATS SCOLAIRES

L'année scolaire est divisée en deux parties (2 quadrimestres). En janvier et en juin les enseignants établissent les appréciations sur la base des résultats scolaires de l'élève et préparent un "bulletin scolaire" avec des notes, qui est remis aux familles.

En fonction des résultats que l'enfant a obtenu, il sera admis ou pas à la classe suivante.

* LES RÉUNIONS ENTRE PARENTS ET ENSEIGNANTS

Des réunions entre parents et enseignants sont organisés pendant l'année scolaire. Ces moments de rencontre sont très importants pour mieux parler et connaître le programme d'étude. L'école et la famille peuvent collaborer à l'éducation des enfants et à leur bonne intégration. Chaque classe, au début de l'année, élit un représentant des parents.

* ENTRETIEN

Les enseignants rencontrent régulièrement les parents pour parler du programme de la classe, de leurs élèves, de leurs difficultés et de leurs progrès.

Chaque enseignant communique aux parents le jour où ils pourront aller à l'école pour parler de leur enfant. Les parents pourront aussi demander un entretien avec les enseignants ; si il y a des difficultés de langue un médiateur culturel peut être présent.



* **SERVICES A DEMANDE INDIVIDUELLE**

Les services à demande individuelle sont: la cantine, le transport et le service d'entrée à l'avance et sortie après l'horaire normal. Les services de transport et cantine sont fournis par les Communes mais les familles doivent payer une somme, sauf dans quelques cas. Il y a la possibilité de recevoir des aides sous forme de chèque ou des bourses pour acheter le matériel didactique, faire les activités didactiques, les voyages et des aides pour payer le transport et la cantine. Il faut remplir, d'habitude au mois d'avril, le formulaire fourni par l'école ou par la commune et le formulaire ISEE pour certifier le revenu de la famille et garder les tickets de caisse et les reçus pour justifier les dépenses.

Pour toutes informations ou pour tout autre problème s'adressez au secrétariat de l'école.

Cantine (repas à l'école)

Dans presque toutes les écoles, il existe un service de cantine. Les parents paient pour le repas une somme qui diffère selon le revenu familial.

Il est possible demander une régime spécial pour des raisons de santé (il faut un certificat médical) ou religieuses (il faut une déclaration des parents).

Il faut signaler chaque allergie.

Pour s'inscrire à la cantine, il faut remplir le formulaire délivré par le Secrétariat de l'école .

Pour toutes informations ou pour tout autre problème s'adressez au secrétariat de l'école.

Transport

On peut demander le service de transport de l'école, il faut payer une somme pour l'année.

Entrée à l'avance ou sortie après l'horaire normal

Pour aider les parents qui ont un horaire de travail particulier,(commencent tôt et terminent tard de travailler) certaines écoles proposent des activités avant l'entrée des classes (le matin de 7 h 30 à 8 h 30) et après la sortie des classes (de 16 h 30).

D'habitude il suffit de présenter une déclaration de son employeur .

Demandez à l'école si le service est disponible et quels en sont les horaires.